



## Communiqué commun CMH-SNAMHP

La coordination médicale hospitalière (CMH) et le syndicat national des médecins chirurgiens spécialistes biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics (SNAM-HP) prennent acte de la décision du gouvernement de soumettre une proposition de loi concernant les universités lors de la session parlementaire extraordinaire de juillet.

Ils s'étonnent cependant que, syndicats hospitalo-universitaires représentatifs, ils n'aient été consultés ni par le ministère chargé des universités, ni par le ministère chargé de la santé. Ils réaffirment fortement leur attachement à la prise en compte de la dimension hospitalière de leur mission tant au niveau de leur exercice professionnel que des modalités de recrutement. Tout en restant partie prenante de l'Université, nos mandants ne comprendraient pas que soient menacées les mesures spécifiques de leur statut sans oublier les dispositions récemment arrachées sur l'ouverture de droits à une « retraite hospitalière ».

Pour avoir communication officielle des projets et faire valoir nos points de vue, nous avons demandé ce jour un rendez-vous urgent auprès des cabinets concernés.